

Taille du marché des contrôles de levage en France

Le marché des vérifications réglementaires des appareils de levage en France est **considérable et bien établi**, soutenu par l'obligation légale de contrôler périodiquement une multitude d'équipements dans tous les secteurs. On peut l'estimer à travers plusieurs indicateurs :

- **Nombre d'entreprises concernées :**
- Des **centaines de milliers d'entreprises** possèdent au moins un appareil de levage soumis à contrôle obligatoire. En effet, ces équipements sont présents dans la quasi-totalité des secteurs industriels, logistiques, du BTP, du transport ou de l'agriculture. Par exemple, plus de **220 000 véhicules professionnels** (camions, utilitaires) sont équipés d'un hayon élévateur en France. Le parc de **chariots élévateurs** est évalué entre **600 000 et 800 000 unités**. À cela s'ajoutent des **milliers de grues** (grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires sur camion), de **ponts roulants** et potences dans les usines, de **nacelles élévatrices** (PEMP) utilisées par les entreprises de travaux en hauteur, ainsi que des **centaines de milliers d'accessoires de levage** (élingues, chaînes, manilles, etc.). Ce parc hétérogène, réparti dans toutes les régions, constitue la base du marché des contrôles. Le bâtiment et travaux publics utilisent de nombreux engins de levage sur les chantiers ainsi que de très nombreux appareils de chantier qu'il faut également contrôler. On estime à **environ 900 000 appareils** utilisés sur ce secteur.
- **Fréquence des contrôles et volume annuel d'interventions :** La périodicité réglementaire des contrôles varie de 3 à 12 mois selon le type d'appareil. En pratique, la majorité des équipements font l'objet d'**au moins un à deux contrôles par an**. Par exemple, un chariot élévateur doit être vérifié deux fois par an (tous les 6 mois), tout comme un hayon élévateur ou une grue de camion
- Compte tenu du parc estimé, cela représente **plus de trois millions de vérifications périodiques réalisées chaque année** sur l'ensemble du territoire.

Le **volume d'affaires** associé est significatif : typiquement, chaque contrôle est facturé de l'ordre d'une centaine d'euros, ce qui laisse entrevoir un marché de **plusieurs centaines de millions d'euros par an** rien qu'en prestations de vérifications obligatoires.

Cette **taille de marché importante** s'explique par le caractère **universel et obligatoire** de ces contrôles. Toutes les entreprises utilisant du matériel de levage sont tenues de s'y conformer, ce qui crée une demande régulière et incompressible de prestations. Le marché est d'autant plus pérenne que le **non-respect** des contrôles entraîne des **sanctions** (amendes, mise en demeure) et expose à des risques graves en cas d'accident. Cela confère à ce secteur un **volume d'activité soutenu et récurrent**, relativement indépendant des fluctuations économiques conjoncturelles.

De plus, d'autres contrôles sont obligatoires. Le contrôle de mise en service est obligatoire dès qu'un appareil est mis en service dans une entreprise, aussi bien pour chaque appareil neuf que pour chaque appareil d'occasion. Cela représente un marché de **plusieurs centaines de milliers de contrôles**. Les contrôles de remise en service sont également obligatoires dès qu'un appareil subit une réparation importante.